

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MAI 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël , Maire

Présents : Joël BRUNET, Michel LUCCHINI, Evelyne JUILLARD, Jean-Pierre THIBAUD, Jean-François RICHER, Colette CHOLLET, Claude AUBRY, Annick CORTINOVIS, Yves DUBRUC, Sébastien LAZARE, Alain LEMEUNIER, Annick LHOTE, Farida MOUSSET, Michel OLIVE Eric VINCONNEAU

ABSENTS EXCUSES : Franck BUFFARD qui a donné pouvoir à Farida MOUSSET, Jean-Michel BREVET qui a donné pouvoir à Claude AUBRY

Date de la convocation : 16/05/2012

A été nommé secrétaire de séance : M. Eric VINCONNEAU

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

REPONSE A UNE MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR

Monsieur Jean-Pierre THIBAUD, rapporteur , propose à l'assemblée, de donner lecture du projet de délibération concernant la mise en demeure d'acquérir une parcelle appartenant aux consorts **EMEYRIAT et ALLEMAND** reçue du **Cabinet d'Avocats RACINE** en date du **1er Juin 2011**.

Considérant d'une part que les emplacements réservés ne concernent qu'une partie seulement de leur parcelle et que les consorts **ALLEMAND EMEYRIAT** ne satisfont pas aux conditions légales permettant de requérir l'acquisition par la commune de l'intégralité de l'emprise de leur terrain.

Considérant d'autre part que les conditions financières réclamées par ces derniers pour l'acquisition de leur terrain sont largement supérieures à l'estimation du **Service des Domaines**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION**,

DECIDE d'opposer un refus à la mise en demeure d'acquérir, adressée à la commune par les

Consorts ALLEMAND - EMEYRIAT pour la totalité de la parcelle.

DECIDE d'acquérir la partie de la parcelle concernée par les emplacements réservés et **AUTORISE**

Monsieur le Maire à saisir le **Juge de l'Expropriation** aux fins de se prononcer sur le transfert de l'immeuble et de fixer le prix de vente.

DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en œuvre d'un dispositif visant à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité par la signature d'un protocole entre l'Etat, la Gendarmerie et la Commune.

En accord avec les parties signataires dudit protocole, il a été convenu d'implanter aux entrées du Quartier des Ravinelles une signalétique, ainsi que la production et distribution de flyers pour un montant de 855,23€ TTC qui pourraient bénéficier d'une subvention dans le cadre des crédits des Fonds Interministériels de prévention de la délinquance 2012.

Par 17 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès des services départementaux de la Cohésion Sociale et

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et signer tout document s'y rapportant.

DECISIONS MODIFICATIVES /BUDGETS 2012

A l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'imputation de certains comptes budgétaires en procédant à des décisions modificatives sur les budgets concernés.

QUESTIONS DIVERSES

STE LUXEL

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de la société TRANS ENERGIE pour la réalisation de prestations :

- **ETUDE** de faisabilité technico-économique d'une centrale solaire photovoltaïque.

Considérant que cette offre ne répond pas à la demande de la commune, le Conseil Municipal, décide de poursuivre l'étude de ce dossier et sollicitera à nouveau cette société pour une nouvelle demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspond à nos attentes.

STE SYSE (Mr BARGE)

Après rappel de la demande de Monsieur BARGE, concernant l'installation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune, du **compte rendu** des conseillers municipaux qui se sont déplacés sur un site en Haute Savoie, de l'existence d'un projet similaire à proximité, et de part la complexité du dossier (révision du PLU), le Conseil Municipal, après débat et réflexion **DECIDE** par **12 VOIX CONTRE, 1 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** de ne pas donner de suite favorable à ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

STEASA

Suite à la réunion de ce même jour, Jean-François RICHER donne un résumé sur l'ordre du jour: Transfert de compétences « ASSAINISSEMENT AU STEASA ».

Le Président du STEASA sera en Mairie le 4 Juin prochain pour une rencontre avec le Maire ;

CABINET MEDICAL

Présentation de Michel LUCCHINI du projet d'aménagement au 1er étage de la « Maison COULOMB » avec entrée sur cour.

Le RDC serait réservé à la Mairie avec prévision de modification de la façade.

LOGEMENT 1er Etage « La Cure »

Information : Visite de 3 experts le Mardi 22 Mai

Si la commune n'entreprend pas les travaux de réparation et remises aux normes, un dédommagement à hauteur de 65% des travaux (présentation des devis) sera concédé à la commune.

- **Projet** extension du circuit des transports desservant les 3 hameaux : Ravinelles, Bourg, Cormoz.
- **Travaux FIBRE OPTIQUE** sur « Cormoz » prévus : OCTOBRE 2012
- **Ralentisseurs** : consultation en cours
- **Demande** devis pour détection suite sur réseau eau potable
- **Avis** sur travaux effectués sur bâtiment TNT : Satisfaisant dans son ensemble, reste à établir le nouveau bail.
- **Projet** de parking co-voiturage à proximité de l'A42 par la CCPA

FIN DE SEANCE 22H15

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 29 MAI 2012

Le Maire
Joël BRUNET